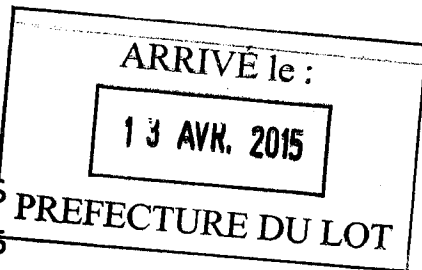


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015**



*L'an deux mille quinze, le quatre avril à dix heures trente s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Etaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo.*

*Etaient absents : Rémy Soullignac, donne procuration à Monsieur Fabrice Rédoules pour toutes les décisions prises lors de ce conseil municipal,*

*Monsieur Daniel Hobmaier.*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS SUR LE BUDGET 2015**

Monsieur le Maire informe de conseil municipal des demandes de subventions reçues.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité la liste ci-dessous :

- Comité des fêtes Les Arques : 640€
- Chambre artisanat : 80€
- Association « La Ruche » : 800€
- Société de chasse les Arques : 600€
- Société de pêche Cazals : 80€
- Club Dauphins Puy L'Evêque : 20€
- Resto du cœur de Cazals : 200€
- Collège de Salviac : 160€
- Club athlétic de la basse vallée : 20€
- Association Pastorale AFPL : 400€

Le montant total des subventions accordées sur le budget 2015 est de 3 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

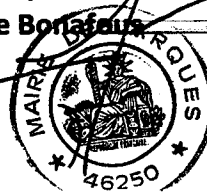
CONTRE : 0

**Les Arques, le 04/04/2015**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 04/04/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015

*L'an deux mille quinze, le quatre avril à dix heures trente s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Etaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo.*

*Etaient absents : Rémy Soullignac, donne procuration à Monsieur Fabrice Rédoules pour toutes les décisions prises lors de ce conseil municipal,*

*Monsieur Daniel Hobmaier.*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CAZALS-SALVIAC POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune des Arques a engagé une opération d'aménagement d'espaces publics notamment sur la rue menant dans le bourg. Une partie de ces travaux relève de la compétence Voirie de la Communauté de Communes pour un montant de 40 518€ TTC.

Dans un souci de cohérence, de simplification et d'économies, il est proposé que l'ensemble des travaux soit sous la seule maîtrise d'ouvrage de la commune et que la Communauté de Communes rembourse à la commune les dépenses qui relèvent de sa compétence.

Pour ce faire, et conformément à l'article II-2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, Monsieur Le Maire donne lecture d'un projet de convention de maîtrise d'ouvrage publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE**, dans le cadre de l'opération d'aménagement d'espaces publics dans le bourg, d'assurer également la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie relevant de la Communauté de Communes et ce, par voie de convention de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article II-2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ;
- DIT** que les dépenses engagées par la commune à ce titre lui seront remboursées par la Communauté de Communes Cazals-Salviac ;
- DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant en vue de la signature de la convention telle que présentée et de l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

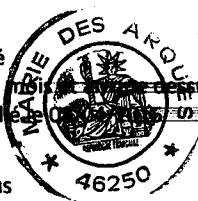
CONTRE : 0

Les Arques, le 04/04/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an dessus  
Cet acte a été publié  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous



**N°2015-14**

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DES ARQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015**

ARRIVÉ le :  
13 AVR. 2015  
PREFECTURE DU LOT

*L'an deux mille quinze, le quatre avril à dix heures trente s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Etaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhanneau, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo.*

*Etaient absents : Rémy Soullignac, donne procuration à Monsieur Fabrice Rédoules pour toutes les décisions prises lors de ce conseil municipal*

*Monsieur Daniel Hobmaier.*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**SOLLICITATION AU FOND MINISTERE DE L'INTERIEUR DANS LE CADRE DU CHAPITRE 122**

**ACTION 01**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fond ministère de l'intérieur pour le financement des travaux de la rue principale.

Après approbation à l'unanimité, Monsieur le maire sollicite à titre exceptionnel le ministère de l'intérieur dans le cadre du Chapitre 122, action 01.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

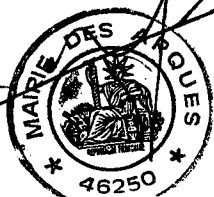
CONTRE : 0

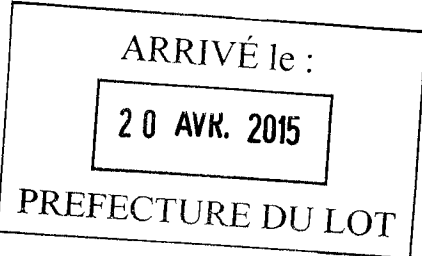
**Les Arques, le 04/04/2015**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 08/04/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quatre avril à dix heures trente s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Etaient présents : Jérôme Bonafous, Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Fabrice Rédoules, Sylvia Jouhannau, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Dominique Colombo.

Etaient absents : Rémy Soullignac, donne procuration à Monsieur Fabrice Rédoules pour toutes les décisions prises lors de ce conseil municipal

Monsieur Daniel Hobmaier.

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

**MODIFICATION DÉLIBÉRATION 2015-01****AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE LA RUE PRINCIPALE**

**COÛT DE L'OPÉRATION = 153 306€ HT + TVA 20% = 183 967.20€ TTC**

**SUBVENTIONS :**

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DET)	37 610€	2013	
Conseil Général/Fapec	13 000€	2014	En attente
Conseil Général/AP	7 500€	2012	
Région	8 040€	2013	2014
<b>TOTAL AIDES</b>	<b>66 040</b>		

**Autofinancement et/ou Emprunt : 87 266 € + 30 661.20 € TVA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

POUR : 10

CONTRE : 0

Les Arques, le 04/04/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 08/04/2015

Le Maire,  
Jérôme Bonafous